



Pôle Développement Durable
et Rayonnement Métropolitain
Direction des Entreprises et de l'Attractivité
Service Economie Présentielle, Partenariats et Veille

CONVENTION

ARC SUD DEVELOPPEMENT 2015

Entre :

- **L'Association Arc Sud Développement**, domiciliée 21, avenue du Général de Castelnau – BP 34 – 33086 Villenave-d'Ornon, représentée par son Président M. Philippe LOISEAU, dûment habilité aux présentes par décision de l'assemblée générale du

et

Bordeaux Métropole, domiciliée à Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX CEDEX, représentée par son Président, M. Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil métropolitain n°

du

Il est dit et convenu ce qui suit :

Preamble :

L'association intercommunale de développement économique Arc Sud Développement a pour objet, principalement, l'accompagnement des projets économiques et l'implantation d'entreprises sur les communes de Gradignan, Talence et Villenave-d'Ornon, la gestion de la pépinière d'entreprises sur Villenave-d'Ornon pour laquelle elle est certifiée NF X 50-770, et la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises sur ce territoire. Dans le cadre des relations partenariales qu'elle entretient avec les associations de développement économique à caractère intercommunal oeuvrant sur son territoire, Bordeaux Métropole apporte son soutien financier à l'association Arc Sud Développement par l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de Bordeaux Métropole au financement du programme d'actions de l'association Arc Sud Développement pour l'exercice 2015 ci-annexé.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION

Le budget prévisionnel des actions étant estimé à 195 000 € T.T.C, Bordeaux Métropole a décidé d'attribuer une subvention, d'un montant de 50 000 €, à son financement.

Cette subvention est non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant définitif des actions s'avérait inférieur à l'estimation initiale, la subvention serait réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées. Cette réduction interviendrait lors du paiement du solde de la subvention.

ARTICLE 3 : AFFECTATION DE LA PARTICIPATION

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

L'association Arc Sud Développement s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 4 : EVALUATION DES RESULTATS

L'évaluation des résultats de l'association s'appréciera au regard des indicateurs qualitatifs suivants :

- pour la pépinière : nombre de porteurs de projets rencontrés dans l'année et sélectionnés pour entrer en pépinière, nombre d'entrepreneurs accompagnés au cours de leurs premières années d'exercice, organisation de la sortie de la pépinière et installation en dehors de la pépinière,
- pour les manifestations : nombre de petits-déjeuners/débats, forums et manifestations diverses organisées,
- pour l'animation de réseau entreprise : actions mises en place pour animer le club d'entreprises de Villeneuve d'Ornon, mise à jour de l'annuaire d'entreprises, rédaction de lettres d'information,
- pour la partie administrative relative à la comptabilité de l'association, suivi budgétaire et suivi de la norme NF X50-770 pour la pépinière d'entreprise.

Le président de l'association Arc Sud Développement, ou son représentant, s'engage à :

- venir présenter, devant les membres de la commission attractivité économique, emploi et rayonnement métropolitain, le bilan des actions réalisées au cours de l'année 2015 ainsi que le compte de résultats de l'exercice 2015,
- faire connaître tous les changements statutaires éventuels et transmettre à Bordeaux Métropole les statuts actualisés de l'association,
- à faciliter le contrôle par les services de Bordeaux Métropole de la réalisation des actions notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association.

ARTICLE 5 : PROCEDURE DE VERSEMENT DES FONDS

Bordeaux Métropole s'acquittera de sa contribution de la façon suivante :

- un premier acompte de 80 %, soit la somme de 40 000 €, après signature de la présente convention,

- le solde (20 %), soit la somme de 10 000 €, à la réception des documents suivants :
 - le bilan, compte de résultat et annexes détaillées, certifiés conformes par le Président de l'association ou par un commissaire aux comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un commissaire aux comptes,
 - le rapport annuel d'activités détaillé de l'association (voir l'annexe 1 « Liste des éléments devant figurer a minima dans le rapport d'activités annuel »),
 - une note de commentaires expliquant, le cas échéant, les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté par

l'association et son budget définitif certifié (voir l'annexe 2 « Comparatif budget prévisionnel/budget définitif »),
- les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations...).

ARTICLE 6 : MODALITES FINANCIERES

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement n° 99 601 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable .
La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années .

ARTICLE 7 : CONDITIONS DE RESILIATION

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde devront être produites dans un délai maximum de 6 mois suivant la fin de l'exercice 2015, soit le 30 juin 2016 au plus tard.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention et Bordeaux Métropole pourra exercer la répétition des sommes versées.

ARTICLE 8 : CLAUSE DE PUBLICITE

L'association s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole sur les panneaux et documents d'information destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires publics ou privés dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 9 : DURÉE DE LA CONVENTION

La convention prendra fin à l'issue des opérations effectuées en vue du règlement du solde de la subvention, soit le 30 juin 2016 au plus tard.

ARTICLE 10 : CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du tribunal compétent.

FAIT A BORDEAUX, LE

Le président
Arc Sud Développement

P. LOISEAU

Pour le Président et par délégation
Le Vice-président
de Bordeaux Métropole,

J. REIFFERS

ANNEXE 1 - Liste des éléments devant figurer dans le rapport d'activités annuel

Cette fiche est destinée à vous aider à établir votre rapport d'activités annuel, à souligner les faits marquants de l'année.

- ☐ 1^{ère} demande
- ☐ Renouvellement
- ☐ Aide au fonctionnement
- ☐ Aide à une manifestation

Tableau de synthèse des actions menées :

Ce tableau est à votre disposition pour vous permettre de mettre en évidence les éventuelles évolutions entre les actions prévues dans le programme d'activités initial présenté lors du dépôt du dossier de demande d'aide et les actions effectivement réalisées à la clôture de votre exercice.

Programme initial (en %)	Programme réalisé (%)	Commentaires	Action A	Action B...	Total

Informations d'ordre administratif et juridique :

- Nombre d'adhérents :
- Montant de la cotisation annuelle :
- Nombre d'assemblées générales* :
- Nombre de membres présents :
- Nombre de réunions du Conseil d'administration* :
- Nombre de membres présents :
- Nombre de réunions du Bureau* :
- Nombre de membres présents :

Fournir les comptes rendus des différentes réunions qui se sont déroulées dans l'année.

- Nombre de publications destinées aux adhérents :
- Autres informations d'ordre administratif et financier :

Informations concernant les moyens humains :

- Nombre de salariés permanents :
- Salariés en CDI :
- dont salariés à temps partiel :
- Salariée en CDD :
- dont salariées à temps partiel :
- Nombre de bénévoles :
- temps estimé :
- Nombre de stagiaires :
- temps estimé :
- Autres informations concernant les moyens humains de votre association :

Autres informations :

- Mises à disposition et avantages en nature obtenus (préciser quels sont les partenaires de l'association et le montant de la valorisation de ces mises à disposition) :
- Territoire d'intervention ou zone d'influence de l'association (préciser quel niveau de territoire):

- Public cible (professionnel et/ou tout public) :
- Nombre de personnes :
- Origine géographique :
- autre :

Volet communication :

Liste revue de presse et couverture médiatique :

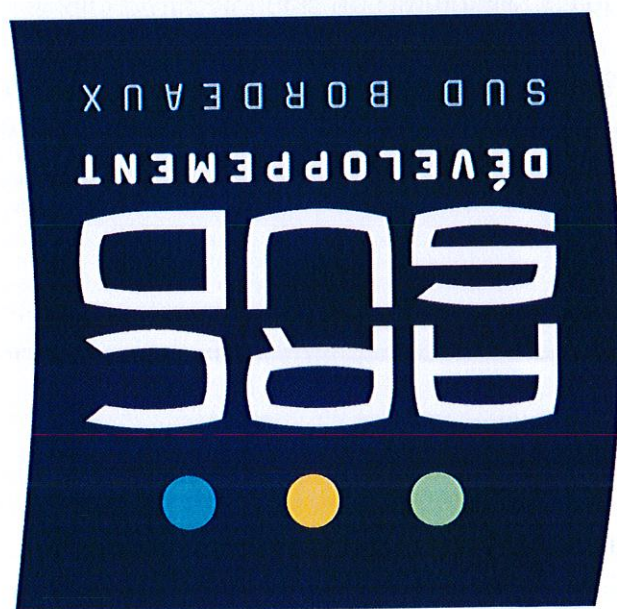
Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

ANNEXE 2 – Comparatif budget prévisionnel/budget définitif

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Ecart (en € et %)	Commentaires
DEPENSES				
TOTAL DES DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL DES RECETTES				
SOLDE				

* Le comparatif budget prévisionnel/budget définitif doit être annexé à la convention.

PROPOSITIONS D'ACTIONS ECONOMIQUES 2015



I. ARC SUD DEVELOPPEMENT

A - Rappel

En juin 2004, afin de répondre aux orientations définies par le programme de développement économique de la Communauté Urbaine de Bordeaux, cette action étant subventionnée par cette dernière, l'Assemblée Générale de l'association VO Développement a entériné sa transformation en ARC SUD Développement, agence de développement économique « intercommunale » dont le champ d'action est le territoire Gradignan-Talence-Villeneuve d'Ornon.

Ses missions :

« L'association a pour objet non lucratif le développement et l'amélioration des échanges et mouvements liés à l'économie sur le territoire des communes adhérentes (Gradignan, Talence, Villeneuve d'Ornon)

Ses objectifs sont les suivants :

- a) la gestion du fonctionnement de la pépinière d'entreprises de Villeneuve d'Ornon et l'accompagnement des entreprises hébergées conformément à la Norme Française NF X 50 - 770,
 - b) en lien avec le réseau des professionnels de l'immobilier d'entreprise, la promotion des zones d'activités existantes et à venir et la recherche des meilleures conditions de réalisation et de fonctionnement de ces zones d'activités,
 - c) la recherche, l'accueil et l'aide au développement d'entreprises nouvelles en relation avec l'ensemble des partenaires institutionnels oeuvrant dans ce secteur : la C.U.B., le B.R.A., le Conseil Général, le Conseil Régional, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, la Chambre de Métiers de la Gironde ... et toutes autres structures susceptibles d'apporter une aide dans ce domaine,
 - d) la facilitation des rapports entre les entreprises, les Chambres Consulaires, les collectivités locales et les services déconcentrés de l'Etat,
 - e) la mise en valeur à but non lucratif de l'image économique du Sud Bordeaux conformément à son objet,
 - f) l'encouragement aux initiatives prises pour le développement de l'emploi dans les communes adhérentes,
 - g) la revitalisation et l'animation du tissu commercial et artisanal des communes adhérentes,
 - h) la dynamisation du tissu économique local par le soutien et l'aide au développement des entreprises existantes dans les communes adhérentes,
- et l'amélioration des conditions techniques et humaines de leur fonctionnement ».

B - Composition de l'Agence de développement économique

ARC SUD DEVELOPPEMENT est constituée de membres. Le conseil d'administration, élu pour trois ans est composé de

« membres de droit

3 élus du Conseil Municipal de la Commune de Villenave d'Ornon désignés selon les règles propres à cette assemblée,
1 élu du Conseil Municipal de la Commune de Gradignan désigné selon les règles propres à cette assemblée (1 titulaire et 1 suppléant), et
1 élu du Conseil Municipal (1 titulaire et un suppléant) de la Commune de Talence désigné selon les règles propres à cette assemblée.

Les autres membres au nombre de 6 sont élus parmi les membres actifs de l'Assemblée Générale Ordinaire. »

Actuellement,

- Un Président : Philippe LOISEAU (CLC International Assurances- Villenave d'Ornon)
- Un Vice-Président chargé des affaires commerciales et artisanales : Alain PORGE (Les cépages de Chambéry)
- Un Vice Président chargé de l'emploi : Gérard BOYRIE (Canalisations Souterraines- Villenave d'Ornon)
- Un Vice-Président chargé des PME-PMI : Alexandre ZHENDRE SA- Villenave d'Ornon)
- Un Secrétaire : Serge DURRIEU (Villenave d'Ornon)
- Un Trésorier : Bernard CHAUMONT (Nicole CHAUMONT Fleuriste- Villenave d'Ornon)
- Trois Vice Présidents d'honneur : **les maires en exercice de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon**

- Administrateurs :

Mme BERNADET (Carrosserie Abberis Saubusse)

- Membres associés

M CUY (Climatisation Aquitaine- Villenave d'Ornon)
M MARTIN (Boucherie Martin- Gradignan)

C – Moyens

L'équipe permanente est composée de 2 personnes :

- **Nathalie PERROT**, Directrice Générale – Diplômée de l'Institut d'Administration des Entreprises – Université de Bordeaux IV
- **Laurence ESTEBAN**, assistante

Moyens Matériels :

- Les bureaux de l'association sont actuellement hébergés à la Pépinière d'entreprises de

Villeneuve d'Ornon à titre gratuit. Une salle de réunion permet de tenir les réunions intercommunales de coordination, les réunions avec la CUB, d'accueillir des formations et les animations en direction des entreprises.

- Les outils de promotion :

En 2015, le site internet apporte des informations régulièrement mises à jour (une plaquette et un stand existent depuis 2005). Quant à la **lettre d'information**, elle a été éditée 2 fois cette année (voir en annexe)

II – LES OBJECTIFS 2015

ARC SUD DEVELOPPEMENT se propose, en partenariat avec les services de Bordeaux Métropole et l'ensemble des acteurs du développement économique local de soutenir les quatre axes de travail suivants :

- La création d'entreprises et la promotion de l'esprit entrepreneurial
- Le développement économique endogène
- Le développement économique exogène
- La promotion des zones d'activité et la participation au groupe de pilotage

Un cinquième axe de travail, transversal, sera tourné vers une **démarche qualité** visant d'une part à répondre de manière optimale aux attentes des porteurs de projet et d'autre part à fournir les éléments nécessaires à **l'évaluation des résultats des actions ainsi engagées**. ARC SUD DEVELOPPEMENT est déjà certifiée conforme à la norme NF X 50-770 pour l'activité « pépinière d'entreprises ». Les procédures d'accueil, de conseil et de suivi sont appliquées à tous les porteurs de projet, qu'ils soient ou qu'ils ne soient pas intégrés en pépinière. Leur **satisfaction** est mesurée tous les ans et permet ainsi d'apporter si nécessaire des améliorations.

A – FAVORISER L'ESPRIT ENTREPRENARIAL ET LA CREATION D'ENTREPRISES

Il s'agira de développer et améliorer la politique d'accueil et de conseils des porteurs de projets. ARC SUD DEVELOPPEMENT recevra systématiquement tous les porteurs de projets de création d'entreprise du Territoire. Cette activité représente en moyenne une centaine de rendez-vous personnalisés en 2014.

La démarche qualité mise en place pour l'activité pépinière d'entreprises, notamment dans la procédure de premier entretien, d'accueil et de conseil, est ici appliquée à l'ensemble des porteurs de projets. (voir Charte Qualité et procédures en annexe)

En fonction de l'état d'avancement du projet, l'Agence de développement économique propose

un **accompagnement personnalisé** à chaque étape :

- **conseil à la réalisation de plan d'affaires** : plan de financement, compte de résultat et plan de trésorerie prévisionnels, validation du marché

- **recherche de partenaires**

- **recherches de financement**

- **constitution de dossier de demande de subventions ou prêts d'honneur.**

ARD SUD DEVELOPPEMENT est antenne agréée de Initiative Gironde et instruit tous les dossiers Sud-Bordeaux

- **recherche de locaux ou, le cas échéant, hébergement en pépinière d'entreprises.** ARC SUD DEVELOPPEMENT dispose de 2000 m² de bureaux et ateliers au sein de la pépinière « généraliste » située à Villenave d'Ornon.
Enfin, en cas de non disponibilité immobilière, la réorientation du porteur de projet vers une autre structure communautaire est systématique.

- **analyse des besoins de formations des porteurs de projet et proposition d'un plan de formation personnalisé.**

- **Aide à l'intégration de la nouvelle entreprise dans le tissu économique local** : mise à disposition du fichier des entreprises, organisation de rencontres par le biais des Clubs d'entreprises des trois communes.

B – SOUTENIR LES ENTREPRISES DEJA IMPLANTEES

La réussite de cette politique de développement endogène repose sur une nécessaire proximité entre ARC SUD DEVELOPPEMENT et les entreprises déjà installées sur le territoire.

- **Une veille économique** est développée sur l'ensemble du territoire Gradiignan – Talence-Villenave d'Ornon et repose sur la création d'une **base de données locales** : recensement des entreprises, secteur d'activité, effectif, typologie des locaux et surface occupée, chiffre d'affaires...et toute information qualitative sur les perspectives d'évolution et les besoins inhérents à celle-ci.

- Par sa présence sur le terrain, ARC SUD DEVELOPPEMENT s'attache à devenir, pour le tissu économique local, **un véritable relais d'information et de conseils.**

- Une démarche proactive auprès des entreprises déjà installées permet d'en **définir les besoins matériels, immatériels, immobiliers mais aussi humains** (perspectives de recrutement, besoins de formations...)

- ARC SUD DEVELOPPEMENT recherche **des solutions adaptées aux besoins ainsi détectés dans les entreprises.** Elle s'appuie, pour cela, sur son réseau : O.I.E, Bordeaux Métropole, Organismes Consulaires, Centres de Formation, Pole Emploi, APEC, organismes financiers...

- Des **services de proximité** sont développés, notamment dans les zones d'activités, telles que le lotissement de Chanteloiseau ou la ZAC Madère.
- Développer les **actions d'animation** par le biais notamment des **Clubs d'Entreprises et de Talence Innovation** en fédérant le plus grand nombre de chefs d'entreprises autour de thème communs : promotion de leurs savoir-faire, conférences, développement de partenariat d'affaires, rapprochement avec les autres clubs d'entreprises de l'agglomération.

C – ACCUEILLIR LES ENTREPRISES A LA RECHERCHE DE NOUVELLES SOLUTIONS IMMOBILIERES

Le contrat d'agglomération, le nouveau plan de déplacement urbain avec l'arrivée du tramway et la reconfiguration de Bordeaux, l'émergence de nouveaux sites métropolitains, suscitent une redistribution territoriale de l'activité économique.

L'agence de développement économique promeut le territoire et deux niveaux d'intervention sont envisagés, en fonction de la provenance de l'entreprise :

- **les délocalisations ou expansions intra-communales :**
Les entreprises déjà implantées sur le territoire communautaire sont amenées à rechercher de nouvelles solutions immobilières dans différents cas de figure : déploiement de l'activité, volonté d'investissement immobilier, non renouvellement de bail, besoin de surface supplémentaire, contraintes techniques, matérielles ou environnementales à la poursuite de l'activité sur le site d'origine... L'équipe d'ARC SUD DEVELOPPEMENT est alors sollicitée par l'entreprise en direct, par un professionnel de l'immobilier, ou par les services de Bordeaux Métropole.

- **Les implantations d'entreprises nouvelles dans l'agglomération bordelaise :**
Il s'agit de répondre aux besoins des investisseurs extérieurs à l'agglomération. En partenariat étroit avec le BGI, ARC SUD DEVELOPPEMENT est le relais « terrain » à même d'offrir les conditions optimales à l'implantation de l'entreprise nouvelle.

Dans tous les cas de figure, il s'agit de répondre aux besoins des entreprises dans un souci constant de qualité et de cohérence avec le schéma territorial défini par Bordeaux Métropole, en fonction notamment des caractéristiques propres aux sites d'intérêt métropolitain.

D – PROMOUVOIR LES ZONES D'ACTIVITE ET DEVELOPPER LES SYNERGIES

ARC SUD DEVELOPPEMENT s'attachera à promouvoir les zones d'activité de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon et les projets du cadran Sud de l'agglomération bordelaise.

Arc SUD DEVELOPPEMENT participera à la mission de pilotage technique mise en place par les services de Bordeaux Métropole, réunissant à la fois le GIP-GPV, Talence Innovation, les chambres consulaires, visant à coordonner les actions économiques et à travailler plus particulièrement sur la mise en place éventuelle d'un « hôtel d'entreprises artisanales », qu'elle pourra administrer.

BUDGET

Dépenses € HT		Recettes € HT
Favoriser l'esprit entrepreneurial et la création d'entreprises	64 000,00	Prestations Pépinière Adhésions Participation VILLES (G+T+VO) Bordeaux Métropole 50 000,00
Accueil et conseil aux créateurs. Réalisation Business Plan	30 000,00	
Suivi des jeunes entreprises, conseil, intégration	30 000,00	
Forum de la création d'entreprise	4 000,00	
Soutenir et développer les entreprises en place sur le territoire	51 000,00	
Réalisation et suivi de la veille économique	18 000,00	
Mise à jour du fichier des locaux vacants	9 500,00	
RV personnalisés, conseil, suivi	23 500,00	
Accueillir les entreprises nouvelles sur le territoire	28 000,00	
RV personnalisés, conseils, suivi des dossiers d'implantation	18 000,00	
Frais de mission, déplacements	10 000,00	
Communiquer et Animer les structures "clubs d'entreprises	42 000,00	
réalisation de la lettre Arc Sud Entreprendre	10 000,00	
Organisation de Conférences et réunions à thème	20 000,00	
Mailing, relance téléphonique	6 000,00	
Réalisation de l'annuaire des Entreprises du territoire GVO	6 000,00	
Promouvoir les zones d'activité et favoriser les synergies	7 000,00 €	
Mise en place d'outils d'évaluation et démarche qualité	3 000,00	
contrôle qualité conformité Norme NF X 50-770	3 000,00	
TOTAL	195 000,00	195 000,00

ANNEXES

Liste des annexes :

1. STATUTS
2. RAPPORT D'ACTIVITES 2014 (à venir ; validation par l'Assemblée Générale de juin 2015)
3. BILAN & COMPTE DE RESULTAT 2014 (à venir et validation par l'assemblée générale de juin 2014)
4. LISTE DES ADHERENTS 2014
5. LETTRE D'INFORMATION ECONOMIQUE
6. MANUEL QUALITE
7. PROCEDURE DE SUIVI DES INDICATEURS
8. PROCEDURE DE PREMIER ENTRETIEN
9. PROCEDURE DE SUIVI DU CREATEUR
10. PROCEDURE DE GESTION DU RESEAU DES PARTENAIRES
11. R.I.B.
12. PLAQUETTE ARC SUD DEVELOPPEMENT



Bilan d'activité provisoire d'Arc Sud Développement au 31 décembre 2014

A- L'ACTIVITE DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES

A-1-ENTREPRISES HEBERGEES AU 31 décembre 2014

AGILONAUTE

Activité : TELEPHONIE DES EXPATRIES

2 PERSONNES

Contact : M. Benoît FULLERAN

Adresse mail : benoit@fuleran.net

Tél : 05.57.99.01.76 Fax : 05.56.87.94.69

BORDEAUX METROPOLE CONSO

Activité : EDITION DE REVUES ET PERIODIQUES

2 PERSONNES

Contact : Mme Nathalie RODRIGUES et M. Thibaut PERRET

Adresse mail : bordeauxmetropoleconso@gmail.com

Tél : 06.21.57.16.34 Fax : 05.56.87.94.69

CASH UNIVERSE

Activité : PLATE-FORME EN LIGNE DE JEUX VIDEO

3 PERSONNES

Contact : Mme Jennifer CHAMBON

Adresse mail : jchambon3@gmail.com

Tél : 05.57.99.01.65 Fax : 05.56.87.94.69

SMART

Activité : VENTE DE COFFRETS REPAS PAR INTERNET
2 PERSONNES
Contact : Mme Peggy BERNADET
Adresse mail : planetbox10@gmail.com
Tél : 05.57.99.01.71 **Fax :** 05.56.87.94.69

PL@NETBOX

Activité : CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES
3 PERSONNES
Contact : M. Yannick LAFITTE et M. Franck OLIVAUD
Adresse mail : lafitte@phi-rh.fr olivaud@phi-rh.fr
Tél : 05.57.99.01.77 **Fax :** 05.56.87.94.69

PHI RH

Activité : DECORATION D'INTERIEUR, L'AMENAGEMENT D'ESPACE INTERIEUR, LA REALISATION DE TRAVAUX A FAÇONS, L'AMEUBLEMENT, LA PRESCRIPTION, LA SCENOGRAPHIE, LE STYLISME D'ENVIRONNEMENT.
2 PERSONNES
Contact : Mme Lydwine LANCELEUR
Adresse mail : idee.filebox@yahoo.fr
Tél : 05.57.99.10.77 **Fax :** 05.56.87.94.69

L'IDEE FILE

Activité : BIOMETRIE ET VIDEOSURVEILLANCE
5 PERSONNES
Contact : M. Romain CHANUT et M. Sébastien TEYCHENNE
Adresse mail : romain-chanut@hightechconcept.com sebastien-teychenne@hightechconcept.com
Tél : 05.57.99.04.91 **Fax :** 05.56.87.94.69

HIGHTECH CONCEPT

Activité : CONSEIL EN OPTIMISATION DES COÛTS
6 PERSONNES
Contact : M. François PERRIN
Adresse mail : fperrin@mon-costkiller.com
Tél : 05.57.99.10.76 **Fax :** 05.56.87.94.69

SOLUTION RECYCLAGE 33

Activité : Recyclage des déchets
1 PERSONNE

Contact : M. Antoine ZHENDRE
Adresse mail : antoine.zhendre@solution-recyclage.fr
Tél : 05.57.99.04.95 **Fax :** 05.56.87.94.69

ENTREPRISES HORS PEPINIERE

L'ATELIER ENSEIGNES

Activité : FABRICATION, INSTALLATION, MAINTENANCE, DEPANNAGE ET ENTRETIEN
D'ENSEIGNES LUMINEUSES ET SIGNALETIQUES
2 PERSONNES
Contact : M. Jérôme LE GOUDIVEZE
Adresse mail : jerome@latelierenseignes.com
Tél : 05.57.99.01.63 **Fax :** 05.56.87.94.69

NOVALTESS

Activité : FABRICATION DE CARREAUX DE MOSAÏQUE PRET A POSER
3 PERSONNES
Contact : M. Jean-Pierre GRENIER
Adresse mail : direction@novalteess.fr
Tél : 05.57.99.04.94 **Fax :** 05.56.87.94.69
Groupeement d'Employeurs ARC PME

BILAN :

La pépinière d'entreprises hébergeait, au 31 décembre 201, 11 entreprises représentant 26 personnes et réalisant au total un chiffre d'affaires de plus de euros

D'une manière plus large, le bilan des entreprises actuellement hébergées ou qui sont sorties de pépinière est le suivant :

- 19 entreprises créées au sein de la pépinière depuis 2006
- 17 toujours en activité au 31 décembre 2014
- réalisant un chiffre d'affaires global de plus de millions d'euros
- et employant au total plus de salariés.

A-2-ACTIONS D'ANIMATION en 2014

Petits déjeuners débat :

- 8 avril Petit déjeuner/débat « Négocier ses financements bancaires »
- 27 mai Petit déjeuner/débat « Le contrôle fiscal »
- 16 septembre Petit déjeuner/débat « La sécurité des salariés sur le lieu de travail »
- 14 octobre Petit déjeuner/débat « Les moyens de paiement »
- 9 décembre Petit déjeuner/débat « Le bail commercial)

23 janvier Rencontres jeunes entreprises du Territoire avec la CCIB

10 et 11 juin : formation SST pour les adhérents d'Arc Sud Développement

12 juin Assemblée Générale

4 juillet 15 ans Arc Sud Développement

Réunion satisfaction des usagers de la Pépinière d'Entreprises le 28 novembre

Accueil des nouvelles entreprises 19 septembre Solution Recyclage 33 et Bordeaux Metropole Conso

Des moments de convivialité : 21 janvier, 28 février, 19 décembre

Echanges pépinière : 7 février, 7 mai, 16 juin, 24 octobre, 28 novembre

A-3-PARTENARIAT

La pépinière d'entreprises de Villenave d'Ornon est intégrée au Réseau Aquitain des Pépinières d'Entreprises (6 réunions en 2014).

ARC SUD Développement est également membre d'ELAN, l'Association Nationale des pépinières d'entreprises.
Cette intégration permet à la pépinière d'entretenir un partenariat permanent avec les autres pépinières, un échange d'expériences et d'informations utile à la fois à la structure et aux créateurs d'entreprises hébergés.

En outre, cela permet à ARC SUD Développement d'être référencé sur les sites de ces deux associations, et de proposer aux créateurs d'entreprises des formations gratuites (15 jours cette année)(ex : dynamique de commercialisation, gestion de la trésorerie, les tableaux de bord).

B-CONSEILS A LA CREATION D'ENTREPRISE

Tous les porteurs de projets habitant le territoire Gradignan – Talence – Villenave d'Ornon, ou non sont reçus et accompagnés dans le montage de leur business plan, et le dépôt de leur dossier auprès des différentes instances (DDTE, PFIL, ADIE, CSDL, Aquitaine Entreprendre, ACL, ...)

S'il n'y a pas intégration du projet en pépinière, ARC SUD Développement propose une aide à la recherche de locaux.

Par ailleurs ARC SUD Développement est l'antenne Bordeaux-Sud de Gironde Initiative.

Durant l'année 2013, ARC SUD Développement a reçu près de 30 porteurs de projets (soit une centaine de rendez vous), en création et/ou implantation d'entreprises.

C- LA PROMOTION DE L'IMAGE DES COMMUNES ET DES ZONES D'ACTIVITES.

ANIMATION DU SITE INTERNET PRESENTANT L'ACTIVITE D'ARC SUD DEVELOPPEMENT

2 lettres d'information, diffusées à 1000 exemplaires en septembre et en décembre 2014

ANIMATIONS

Petits déjeuners débat :

- 8 avril Petit déjeuner/débat « Négocier ses financements bancaires »
- 27 mai Petit déjeuner/débat « Le contrôle fiscal »
- 16 septembre Petit déjeuner/débat « La sécurité des salariés sur le lieu de travail »
- 14 octobre Petit déjeuner/débat « Les moyens de paiement »
- 9 décembre Petit déjeuner/débat « le bail commercial »

23 janvier Rencontres jeunes entreprises du Territoire avec la CCIB

Forum intercommunal de l'emploi à Villenave d'Ornon le 22 mai

10 et 11 juin : formation SST pour les adhérents d'Arc Sud Développement

12 juin Assemblée Générale

4 juillet 15 ans Arc Sud Développement

20 septembre : participation au Decastar de Talence

9 octobre : Colloque REFA à Gradignan (collaboration avec le club d'entreprises l'Orée du Tec)

27 novembre : soirée Innov CGPME à Gradignan

18 décembre , dans le cadre de l'opération objectif emploi pour un groupe d'une dizaine de femmes, une rencontre avec des chefs d'entreprises

Concours « jeunes et entreprises à Villenave d'Ornon »

Afin de permettre aux jeunes de mieux connaître le monde de l'entreprise, le cursus scolaire prévoit pour les élèves de 3ème un stage d'une semaine en entreprise. Ce stage fait l'objet d'un rapport, noté.

Arc Sud Développement, qui rassemble plus de 120 adhérents (chefs d'entreprises) a créé un Prix qui récompense un jeune villenavais (et/ou) ayant fait un stage dans une

entreprise villenavaise, au vu de son rapport de stage. Ce prix est attribué par un jury composé de chefs d'entreprises, de professeurs et d'élus.

Six réunions entre personnels enseignants, chefs d'entreprises et représentants de la Ville ont permis de mener à bien ce projet

Les oraux ont eu lieu le 9 avril pour le Collège de Chambéry et le 10 avril pour le Collège du Pont de la Maye, et le 11 avril pour la SEGPA, et la remise des prix le 15 mai. Cet événement a réuni près de 250 personnes et permis de tisser des liens forts entre les acteurs de la commune.

En 2014/2015, l'opération est reconduite et 1 réunion préparatoire a d'ores et déjà permis de fixer le calendrier et le déroulement du concours.

Enfin, il faut noter la participation d'Arc Sud Développement au PLIE « Portes du Sud » mis en place sur le Territoire, et au jury de la Bourse pour la création d'entreprise/formation de la Mairie de Villenave d'Ornon

D-RECHERCHER ET ACCUEILLIR DES ENTREPRISES NOUVELLES EN COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS.

Les contacts avec les professionnels de l'immobilier d'entreprise et les partenaires de la création d'entreprises (CCI, Chambre de Métiers, Services Economiques de la CUB, du Conseil Général, du Conseil Régional, BRA, Banques, Associations ...etc.) ont été maintenus et développés.

Ces contacts nous permettent d'accéder aux informations nécessaires au montage des dossiers de créations d'entreprise.

De plus, ARC SUD Développement dispose d'un répertoire des locaux vacants sur la commune de Villenave d'Ornon. Des échanges se font avec les services économiques de Gradignan et Talence afin de répondre au mieux à la demande.

Des Résultats sur 2014:

Au cours de l'année 2014, nous avons répondu à une dizaine de demandes de locaux ou de terrain.

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Il s'agit :

☐ d'une première demande

☒ du renouvellement d'une demande

Le dossier doit être adressé à :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Esplanade Charles de Gaulle
33 076 Bordeaux cedex.

Fiche n° 1 : Présentation de votre association

Identification de votre association :

Nom de votre association : ARC SUD DEVELOPPEMENT

Sigle de votre association :

Adresse de son siège social : BP 34 – 21 AVENUE DU GENERAL DE CASTELNAU

Code postal : 33 886

Commune : VILLENAVE D'ORNON

Téléphone : 05 57 99 01 60

Télécopie : 05 56 87 94 69

Courriel : info@arc-sud-developpement.com

Adresse du site internet : www.arc-sud-developpement.com

Adresse de correspondance, si différente :

Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier :

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : LOISEAU

Prénom : Philippe

Fonction : Président

Courriel : info@arc-sud-developpement.com

La personne chargée du dossier au sein de l'association

Prénom : Nathalie

Fonction : Directeur

Courriel : nathalie.perron@arc-sud-developpement.com

Renseignements d'ordre administratif et juridique :

Déclaration en préfecture : le 22 décembre 1998, modificative le 30 août 2004 à Bordeaux

Date de publication au Journal officiel : 16 janvier 1999, modification le 25 septembre 2004

Numéro de récépissé en Préfecture : N° 2/26511

Numéro SIRET* : 421 985 235 00017

* Si vous n'en avez pas, il vous faut dès maintenant en faire la demande à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite. Voir page 21 la fiche « Condition d'inscription des associations au répertoire SIRENB afin d'obtenir un numéro SIRET. »

☐ non
☒ oui
 Votre association dispose-t-elle d'un agrément administratif ?

☐ oui, en ce cas vous préciserez le(s)quel(s) :

Type d'agrément :

attribué par :

en date du :

☐ oui
☒ non
 Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?

☐ oui
☒ non
 Votre association dispose-t-elle d'un expert comptable ?

☐ non
☒ oui
 d'un commissaire aux comptes ?

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association :

Identités et adresses des structures associatives relevant du secteur marchand avec
 lesquelles vous êtes lié :

Autres informations relatives à votre association :

Renseignements concernant le fonctionnement de votre association

Moyens humains de l'association :

Nombre d'adhérents : 116

Nombre de bénévoles : 1 1 1 1

Nombre total de salariés : 1 1 1 1 2 1

Nombre de salariés (en équivalent temps plein travaillé/ETPT)* : 1 1 1 1 1 21

Autres informations concernant les moyens humains (types de contrats, recours à de l'intérim, stagiaires, contrats de volontariat associatif...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

* Les ETPT correspondent aux effectifs pondérés par la qualité de travail des salariés. A titre d'exemple, un salarié travaillant à 80 % correspond à 0,8 ETPT. Un salarié en CDI de 3 mois, dont la qualité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT. Un salarié en CDI de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 X 3/12 ETPT.

Fiche n° 2 : Modèle de budget prévisionnel de l'association

Voir fiche en annexe

Autres informations financières

L'association est-elle assujétie pour certaines de ces activités à la TVA ? Si oui, lesquelles ?

NON

Voir dossier en annexe

Fiche n° 3 : Motivation de la demande

Mise en forme : Distance de l'entête par rapport au bord : 1,25 cm, Distance du bas de page par rapport au bord : 1,25 cm

Fiche n° 6 : Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le type d'aide sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné, Philippe LOISEAU
représentant légal de l'association Arc Sud Développement,

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

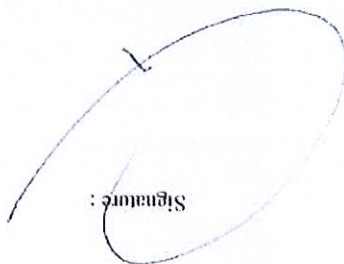
- demande une subvention d'un montant de 50 000, €

Mis en forme : Police : Times New (W1), Couleur de police : Noir

Fait, le : 3 février 2015

à Villeneuve d'Ornon

Signature :



Attention :
Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal
Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

